

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – FRANCOFOLIES, LE CLUB – FESTIVAL

Les présentes conditions générales de vente de Francofolies Le Club sont applicables pour toutes les commandes de prestations proposées par les Francofolies et listées dans la plaquette de présentation des offres (ci-après nommées les « Prestations »).

Le détail des Prestations ainsi que les tarifs applicables sont précisés dans un document commercial remis au Client (le devis).

1. COMMANDE ET FORMATION DU CONTRAT

Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve de ces conditions générales de vente (ainsi que, le cas échéant, des conditions particulières des espaces privatifs), du devis et du règlement intérieur du Festival. Cette acceptation étant formalisée par la signature du Client sur le devis. Ces éléments forment ensemble le Contrat.

Si le bon de commande émane d'un mandataire du Client, celui-ci devra être accompagné d'une copie du contrat écrit du mandat en vigueur conclu entre eux. Le Client transmet sa demande de réservation via un formulaire en ligne. L'envoi de ce formulaire ne vaut pas réservation ferme et définitive. Les commandes sont traitées dans l'ordre de réception des éléments signés et dans la limite des places disponibles. Une fois la demande acceptée ou partiellement acceptée un devis est établi et envoyé au Client. Seule la signature électronique du devis et des conditions générales de vente et, le cas échéant des conditions particulières applicables aux espaces privatifs valideront la réservation. Il n'est possible de passer une commande complémentaire que si la précédente commande a été réglée dans son intégralité.

Le Client reconnaît expressément avoir pris pleinement connaissance de l'offre et de son contenu en signant le devis.

2. PRIX

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, hors éventuels impôts ou taxes nouvellement créés. Les Prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande. Tout impôt, taxe et autre retenue qui seraient applicables au prix à la date de la commande seront supportés exclusivement par le Demandeur.

3. PAIEMENT ET FACTURATION

Le Client peut payer le prix des Prestations pour chaque commande :

- soit un paiement au comptant à la signature du devis ;
 - soit un paiement à réception de la facture correspondante.
- Une facture est délivrée à chaque commande quel que soit l'option choisie. En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera pratiqué. A défaut de paiement à échéance par le Client, les Francofolies ont la faculté :
- soit de considérer la présente commande comme caduque. Toute somme déjà payée par le Client est alors conservée par Les Francofolies à titre d'indemnité forfaitaire, sans préjudice de dommages et intérêts supplémentaires et les places bloquées ou espaces privatifs réservés pour le Client seront alors remises en vente.
 - soit de poursuivre l'exécution de la présente commande et de fournir les Prestations prévues après accord écrit entre les deux parties d'un délai de paiement supplémentaire accepté par les Francofolies.
- Seul le paiement complet permettra la délivrance des titres d'accès.

4. PENALITE DE RETARD

Les sommes non payées à leur date d'exigibilité entraîneront de plein droit et sans mise en demeure préalable, des pénalités de retard calculées sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement conformément à l'article D 441-5 du Code de Commerce fixé à 40 Euros.

Ces pénalités seront exigibles à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

5. ATTRIBUTION DES PLACES ASSISES

Une zone spécifique et identifiée sur le gradin latéral est réservée uniquement à Francofolies Le Club pour les Clients ayant commandés des places en formule places assises. Le placement à l'intérieur de cette zone est libre. En conséquence, les Francofolies déclinent toute responsabilité dans l'hypothèse où le Client et/ou ses préposés ne pourraient être placés sur des sièges contigus. Le Client ne disposera d'aucun droit de propriété sur ces places assises.

6. RETRAIT DES TITRES D'ACCES (CONTREMARQUES)

Tout titre d'accès n'est délivré qu'après règlement complet de la facture correspondante. Au moins un mois avant le début du Festival et via la plateforme d'accréditation, les Francofolies transmettront à l'adresse e-mail fournie par le Client, un lien de connexion permettant de télécharger et d'envoyer ses contremaques.

Chaque contremaque est valable pour un invité ou préposé (personne physique). Le jour du concert, chaque personne devra se présenter aux horaires d'ouverture de l'espace accréditations du Festival (mentionnées dans nos communications et sur les contremaques) avec sa contremaque (en version papier ou numérique) pour retirer son bracelet d'accès à l'enceinte du Festival (une pièce d'identité pourra être demandée lors du retrait).

Le bracelet d'accès sera obligatoirement posé au poignet de la personne se présentant avec sa contremaque valable.

Toutes contremaques non utilisées par les invités ou préposés du Client ne donneront lieu à aucun remboursement.

7. PROGRAMMATION

Les Francofolies ne pourront être tenus pour responsables des éventuelles modifications, annulations totales et/ou partielles de la programmation relative à la/aux date(s) choisie(s) par le Client. Le Client reconnaît avoir été informé de ce risque et renonce à toute action ou demande de dommages-intérêts pour ce motif.

8. ACCES AU FESTIVAL

Les invités et préposés du Client bénéficient d'un accès spécifique aux espaces définis sur leur contremaque.

L'accès à l'enceinte du Festival fait systématiquement l'objet d'un contrôle des titres d'accès (contremaque et bracelet) et d'une palpation de tous les festivaliers.

Pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, le personnel de sécurité pourra également demander à toute personne souhaitant accéder au Festival, ou déjà présente dans l'enceinte du Festival, d'ouvrir ses sacs et effets personnels afin d'en vérifier le contenu.

En période d'application du plan Vigipirate, la vérification du contenu des sacs et effets personnels est systématique et obligatoire.

Le refus de se conformer à ce contrôle ou à la non-présentation d'un titre d'accès valide empêchera l'accès à l'enceinte du Festival, sans possibilité de remboursement.

En fonction de la situation sanitaire, selon les mesures locales ou nationales, le Client et ses invités devront se conformer aux recommandations sanitaires des autorités nationales et/ou locales en vigueur au jour de l'événement.

Le refus de se conformer aux recommandations sanitaires empêchera l'accès à l'enceinte du Festival, sans possibilité de remboursement.

Plus généralement, l'accès à l'enceinte du Festival suppose le respect de son règlement intérieur, disponible sur le site internet du Festival ou sur le lien suivant : <https://www.francofolies.fr/mentions-legales>. Le Client se porte fort du respect par ses invités et préposés dudit règlement.

Les Francofolies ne sont pas responsables des effets personnels des invités ou préposés du Client qui seraient laissés, perdus ou volés dans les espaces privatifs ou dans l'enceinte du Festival.

Aucune consigne n'est mise en place, les invités ou préposés du Client doivent prendre leur disposition.

9. COMPORTEMENT ET RESPECT DU PERSONNEL

Il est demandé au Client et à ses préposés et invités de s'abstenir de tout comportement agressif ou insultant et d'adopter une attitude respectueuse et adaptée envers le personnel et toute autre personne présente sur les lieux du Festival. Il est également demandé d'éviter de provoquer par son attitude, sa tenue ou ses propos, quelques troubles que ce soit au bon déroulement du Festival. Il est de la responsabilité du Client de veiller au respect de ces règles par ses invités et préposés. Dans le cas où une personne ne les respecterait pas, les Francofolies se réservent la possibilité d'évacuer la personne de l'enceinte du Festival. Cette exclusion ne donnera en aucun cas lieu à un remboursement. En cas de non-respect de ces règles, les Francofolies se réserve le droit de refuser au Client la vente de ses Prestations et/ou l'accès sur les éditions ultérieures conformément à l'article L121-11 du Code de la consommation.

10. UTILISATION DES MARQUES ET SIGNES DISTINCTIFS DU CLUB ET DU FESTIVAL

Le Client peut se prévaloir de la qualité de « membre de Francofolies, Le Club » pour l'édition du Festival à venir et jusqu'à la fin de celle-ci. Les Francofolies fourniront sur demande le logo approprié. Toute utilisation de ce terme doit être soumise à BAT avant diffusion.

En aucun cas, les membres de « Francofolies, le Club » ne pourront se revendiquer partenaire du Festival ou utiliser le terme Francofolies, les marques et les logos Francofolies dans leur communication et sur tous produits et goodies sans accord préalable des Francofolies.

Le Client devra toutefois faire préalablement valider les objets envisagés par les Francofolies. Les objets choisis devront être fabriqués et conçus à partir de matières naturelles ou recyclées.

En cas d'utilisation non autorisée du terme Francofolies, des marques et signes distinctifs du club et du Festival, les Francofolies se réservent le droit d'annuler les Prestations et ce, sans remboursement du prix au Client.

Les Francofolies se réservent le droit d'agir contre toute utilisation non autorisée du terme Francofolies, de leurs marques, logos, ou tout autre signe distinctif lié à « Francofolies, Le Club » ou plus généralement aux Francofolies, ainsi que contre toute revendication erronée de partenariat avec le Festival.

11. CESSIION – REVENTE – CONCOURS

Sauf accord écrit et préalable des Francofolies, le Client s'engage à ne pas revendre, sous quelque forme que ce soit, à des tiers, tout ou partie des titres d'accès qui lui sont attribués. Le Client s'engage également à ne pas utiliser ses titres pour des opérations promotionnelles (concours, loteries, etc.) sauf accord préalable donné par les Francofolies.

La revente de titre, sans accord écrit et préalable des Francofolies est interdite sous peine de poursuites pouvant donner lieu à des sanctions pénales. En tout état de cause, aucune revente à un prix supérieur au prix facturé au Client n'est autorisée.

En cas de non-respect, les Francofolies se réservent le droit de refuser au Client la vente de ses Prestations et/ou l'accès sur l'édition en cours et/ ou sur les éditions ultérieures du Festival.

12. ANNULATION DE LA COMMANDE

Aucune annulation ne peut être prise en compte et donc aucun remboursement après signature du devis.

En cas d'annulation, totale ou partielle des Prestations, le Client reste redevable à l'égard des Francofolies du total des Prestations commandées par la signature du devis.

13. SUSPENSION - ANNULATION

Les Francofolies peuvent suspendre ou annuler l'exécution de tout ou partie de leurs Prestations en cas de survenance d'événements constitutifs de force majeure ou du fait d'un tiers (notamment survenance d'intempéries, de canicule, changement de réglementation, pandémie, risque attentat...) ou de mesures de restrictions sanitaires nationales ou locales, sans que la responsabilité des Francofolies ne puisse être engagée, sans possibilité de remboursement ou octroi de dommages intérêts pour le Client.

En tout état de cause, dès lors que plus de la moitié de la prestation des artistes a été exécutée sur une même soirée, aucun remboursement ne sera dû par les Francofolies.

14. RECLAMATIONS

Toute réclamation du Client doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 7 jours calendaires après la survenance du fait ayant généré la réclamation. Au-delà, toute réclamation ne pourra être prise en compte par les Francofolies.

15. RÉSILIATION

En cas d'inobservation par des dispositions du Contrat et 15 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, chaque Partie pourra déclarer l'autre partie défaillante et résilier le présent contrat, sans préjudice de dommages-intérêts complémentaires.

16. NON-RENONCIATION

Le fait que les Francofolies ne se prévalent pas à un moment donné d'une quelconque des dispositions des conditions générales ou particulières de vente et du devis ne peut être interprété comme valant renonciation des Francofolies à s'en prévaloir ultérieurement.

17. MODIFICATION DES CONDITIONS

Les Francofolies se réservent le droit de modifier ses conditions générales ou particulières de vente et le devis à tout moment. Dans ce cas, les dispositions applicables seront celles en vigueur à la date de l'enregistrement de la commande.

18. DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées pour ce Contrat sont enregistrées dans un fichier informatisé dont l'accès est réservé aux services partenariat et comptabilité des Francofolies et des sociétés de son groupe (Morgane Groupe), ayant pour finalité la gestion des partenaires du Festival. Conformément à la loi « informatique et libertés », toute personne peut exercer ses droits d'accès à l'adresse suivante : dpo@francofolies.fr. Toute personne peut également saisir la CNIL.

19. LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le devis et les présentes conditions générales et particulières sont soumis au droit français.

En cas de litige, les parties feront leur possible pour rechercher un accord amiable dans un délai de 15 jours à compter de la survenance du litige. A défaut d'un tel accord, seront seuls compétents les tribunaux de la ville de La Rochelle.

CONDITIONS PARTICULIERES

UNIQUEMENT APPLICABLES AUX ESPACES PRIVATIFS DE LA SCENE JEAN-LOUS FOULQUIER

(Pour formule Balcon « côté mer » et Balcon « côté scène »)

1- ETAT DES LIEUX - AMENAGEMENT DES ESPACES PRIVATIFS

Les espaces privés sont réputés être mis à disposition du Client en bon état.

Le Client ne pourra effectuer aucun changement majeur des espaces privés sous réserve que cette communication ne soit pas visible de l'extérieur de l'espace privé et validé en amont par l'équipe partenariats des Francofolies. Toutes décorations et aménagement par le Client, devront être préalablement validées par les Francofolies.

Le Client pourra promouvoir son activité à l'intérieur desdits espaces, sous réserve que cette communication ne soit pas visible de l'extérieur de l'espace privé et validé en amont par l'équipe partenariats des Francofolies. Toutes décorations et aménagement par le Client, devront être préalablement validées par les Francofolies.

En cas de non-respect de ces règles, les Francofolies se réservent le droit de refuser au Client la vente de ses Prestations et/ou l'accès sur les éditions ultérieures conformément à l'article L121-11 du Code de la consommation.

Le Client sera responsable de tout dégât, dégradation, détérioration de l'Espace occasionné par lui-même, ses invités ou ses préposés qui serait dûment constaté à l'issue de la manifestation. A défaut de réaction du Client dans un délai de 15 jours suivant la notification par les Francofolies, l'ensemble des frais sera refacturé au Client.

Le Client renonce dès à présent à tout recours contre les Francofolies pour les inconvénients, dommages, détériorations, interruptions accidentelles pouvant survenir aux installations d'électricité et autres installations techniques.

2- ATTRIBUTION DES ESPACES PRIVATIFS

L'attribution des espaces privés à chaque Client est à la discrétion des Francofolies, chaque emplacement proposant le même niveau de prestation, ce que le Client reconnaît expressément.

Une fois l'attribution faite, les Francofolies se réservent le droit de modifier à tout moment l'emplacement des espaces réservés lorsque des conditions exceptionnelles l'exigeraient, et en fonction de la disponibilité restante au moment du règlement complet de la commande sans que le Client ne puisse demander une révision du prix.

Le Client ne disposera d'aucun droit de propriété sur ces espaces privés.

Le Client reconnaît expressément avoir pris pleinement connaissance de l'offre et de son contenu en signant le devis.

Les plages horaires d'utilisation de l'espace privé sont fixées par les Francofolies et communiquées au Client à l'approche du Festival. Elles devront être respectées par le Client, ses invités et préposés.

3 – COMPORTEMENT ET RESPECT DU PERSONNEL

Un personnel d'accueil est recruté par les Francofolies pour être présent dans l'espace afin de renseigner, orienter et servir les boissons aux invités. Il est demandé au client et à ses invités de s'abstenir de tout comportement agressif ou insultant et d'adopter une attitude respectueuse et morale envers le personnel et toute autre personne présente sur les lieux du Festival. Il est également demandé d'éviter de provoquer par son attitude, sa tenue ou ses propos, quelques troubles que ce soit au bon déroulement du festival. Il est de la responsabilité du client de veiller au respect de ces règles par ses invités. Dans le cas où une personne ne les respecterait pas, les FRANCOFOLIES se réservent la possibilité d'évacuer la personne de l'enceinte du Festival. Cette exclusion ne donnera en aucun cas lieu à un remboursement.

4 - UTILISATION DE L'ESPACE DE FAÇON RAISONNABLE

Le Client s'engage à jouir des lieux mis à sa disposition de façon raisonnable. A ce titre, toute manifestation bruyante ainsi que toute activité pouvant gêner le déroulement du Festival ou qui pourrait nuire à la tranquillité et à la jouissance paisible de ses voisins, sont interdites. Il en est de même des activités illégales, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Le Client s'engage également à respecter le quota de places qui lui a été attribué dans sa Prestation.

En cas de non-respect de ces règles par une ou plusieurs personnes, les Francofolies se réservent le droit d'évacuer les individus concernés de l'enceinte du Festival. Cette évacuation n'entraînera en aucun cas un droit à remboursement.

5 - OBJETS PROMOTIONNELS

Les distributions d'objets promotionnels sont possibles mais exclusivement dans l'espace privé du Client. Le Client devra toutefois faire préalablement valider les objets envisagés par les Francofolies. Les objets choisis devront être fabriqués et conçus à partir de matières naturelles ou recyclées.

6 - VENTE DE PRODUITS

Aucune vente de produits par le Client, ses préposés ou ses invités n'est autorisée.

7 - TRAITEUR - BOISSONS

Le choix du traiteur et des boissons pour les formules « Balcon côté mer » et « Balcon côté scène » est à la discrétion des Francofolies. Aucun changement n'est autorisé, l'exclusivité étant accordée aux prestataires retenus, le Client ne pourra en aucun cas apporter ses propres produits dans les espaces privés.

L'ajout de toute prestation complémentaire est à formuler auprès des Francofolies au minimum 15 jours avant la prestation voulue et fera l'objet d'un devis spécifique à la charge du Client. Les Francofolies se réservent la possibilité de répondre favorablement ou non à la demande du Client.

Les volumes sont prévus conformément aux usages de la profession selon le nombre de convives présents dans l'espace.

Les horaires de service sont fixés par les Francofolies et devront être respectés par le Client, ses invités et préposés.

8 – BOISSONS ALCOOLISEES

Il est strictement interdit aux personnes se trouvant dans les espaces privés de consommer des boissons alcoolisées dans les zones de circulation. De même, il est strictement interdit aux personnes se trouvant dans les espaces privés de faire sortir desdits espaces des bouteilles de boissons alcoolisées, sauf accord préalable donné par les Francofolies.

Pour rappel, la consommation d'alcool est interdite aux mineurs, le personnel des Francofolies se réserve le droit de demander une vérification d'âge à la personne concernée.

9 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par tous ses préposés et invités les règlements et consignes de sécurité, d'ordre et de police en vigueur dans l'espace. Il est responsable des agissements de ses invités et préposés. En cas de manquement par ces derniers aux obligations contenues dans les présentes conditions générales et le règlement du Festival, les Francofolies pourront exclure ces derniers de l'enceinte du Festival, sans préjudice de se retourner contre le Client.

En cas d'absence du Client responsable dans sa loge sur une ou plusieurs soirées, il sera demandé à ce Client de désigner un autre référent pour la loge qui devra se faire connaître en amont du Festival à l'équipe partenariats des Francofolies.